Résolution présentée par la délégation de l'Indonésie

Thème — Droits politiques et sociaux

Concerne — La sexualisation de la femme dans le sport

L'Assemblée Générale,

Scandalisée — par la persistance d'une sexualisation massive des sportives dans les médias et la publicité, reléguant trop souvent leurs performances au second plan au profit de leur apparence physique,

Heurtée — par la prévalence des violences et du harcèlement visant les sportives, celles-ci ayant été la cible de 87 % des publications abusives identifiées sur Twitter à l'encontre des athlètes lors des Jeux olympiques de Tokyo 2020, selon l'UNESCO et ONU Femmes,

Tracassée — par la disparité des cadres normatifs régissant les tenues vestimentaires imposées aux sportives à l'échelle internationale,

Alarmée — par le fait que certaines exigences vestimentaires puissent constituer un frein à la pratique sportive pour des femmes dont les convictions religieuses, culturelles ou personnelles requièrent une tenue plus couvrante,

Déplorant — la persistance, dans certaines disciplines, d'une asymétrie vestimentaire entre athlètes féminins et masculins, les sportives étant soumisent à des tenues sensiblement plus révélatrices que leurs homologues masculins,

Convaincue — de l'impérieuse nécessité d'assurer aux sportives un cadre de pratique respectueux de leur intégrité, de leur sécurité et de leurs droits,

Indignée — par l'instrumentalisation du corps féminin à des fins commerciales et médiatiques, notamment aux États-Unis, au mépris de la reconnaissance des performances des sportives,

Applaudissant — les États musulmans œuvrant à conjuguer la pratique sportive et les principes de pudeur, tels que l'Iran et la Malaisie, tout en rappelant que la protection des sportives revêt une portée universelle,

Décide — d'instaurer, pour les athlètes féminines, une réglementation garantissant, dans les disciplines dont les tenues habituelles exposent une partie importante du corps, le port d'une tenue sportive couvrant le corps, à l'exception du visage et des mains;

- de concevoir, en collaboration avec les fédérations concernées, des tenues adaptées aux contraintes techniques propres à chaque discipline, garantissant liberté de mouvement et sécurité;

- d'encourager les fédérations sportives internationales et les médias à privilégier une représentation fondée sur les performances et les compétences des sportives, tout en favorisant l'acceptation de tenues répondant à leurs différentes pratiques et convictions.

Le texte français fait foi.